

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026

Présents

Mmes et Mrs, PUIG Jean-Marie BAGNERIS Isabel, DA SILVA FREITAS Manuel, DAMBLAT Marie-Thérèse, ROLLIN Patrick, SAADA Chantal, LUCIANI G  rald, BIAGGINI Sandrine, PUPULIN Bernard, PARPIROLLES-LOUSSIKIAN Fabienne, NOLAIS Nicolas, NOVAIS GOMES Katia, MONNA C  dric, CONTE Marine, TISSIER Serge, DOMIN   Herv  , FERRAZ Nathalie, ANDRIANIAINA Eddy, BARRAU Marie-Claire.

Absents

CAZEAU Julien, CAMBUS Lisa, VAN HOEVELAKEN Anne, OSMANI Abbes.

Procurations

CAZEAU Julien    BAGNERIS Isabel, VAN HOEVELAKEN Anne    FERRAZ Nathalie, OSMANI Abbes    DOMINE Herv  .

Le Maire,

Avant de commencer le conseil, je vous signale qu'on va avoir un changement dans l'ordre du jour, c'est-  -dire que la d  lib  ration concernant la signature du bail pour une centrale photovolta  que ne sera pas pr  sent  e aujourd'hui parce que nous n'avons pas eu le retour des avocats et des notaires, donc nous verrons au prochain conseil. Par contre, nous avons rajout   une d  lib  ration, dont je vous parlerai au moment du vote.

Point 1 : D  signation du secr  taire de s  ance

Le Maire

Je propose Isabel, on passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

17 Pour

5 Contre

Point 2 : Approbation des comptes rendus du 30 mars et du 13 avril

Le Maire

Vous avez des questions ou des remarques ?

Nathalie Ferraz

J'ai une petite remarque, je me demande comment, avec un tel investissement sur les appareils, on arrive quand m  me    des phrases qui sont interrompues.

Isabel Bagn  ris

D  j   il y a un probl  me de micro, quand on n'appuie pas, ce n'est pas retranscrit car ce n'est pas enregistr   d'o   des phrases incompl  tes.

Le Maire

C'est un peu dommage, mais   a ne vient pas que de l'investissement,   a vient aussi du fait qu'au conseil municipal du Fauga, chacun prend la parole quand il veut. Je ne dis pas   a pour toi, parce que tu viens de la demander, mais tu es aussi t  moin comme moi, chacun parle quand il en a envie, sans demander la parole. Au conseil communautaire, ce n'est pas le cas. Personne ne parle si le pr  sident ne l'a pas autoris  , et bien   videmment, derri  re, dans la retranscription, c'est compliqu  . Entre ceux qui ne branchent pas les micros, ce n'est pas du tout une critique, et ceux qui parlent instinctivement sans avoir demand   la parole,   a met la panique dans l'appareil. Apr  s c'est vrai, une fois il y avait 11 fois la m  me chose que j'avais r  p  t  e... Je veux bien avoir quelques d  fauts, mais de la r  p  ter 11 fois la m  me chose, on m'aurait corrig   avant. On a pris en compte la remarque, j'ai amen   des   l  ments de r  ponse.

Unanimité

Point 3 – Vote des taux 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières sur le bâti et non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux pour l'année 2026 aux taux de l'année dernière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2026 les taux suivants :

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	39.38%	39.38%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	85.80%	85.80%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	15.48%	15.48%

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 39.38%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 85.80%
- TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 15.47%

Le Maire

Claudie vous a envoyé la documentation, ça concerne les taux d'impôt que la commune perçoit sur les taxes foncières sur les propriétés bâties, les taxes sur les propriétés non bâties et les taxes d'habitation sur la résidence secondaire ou les locaux non affectés à la résidence principale. Donc, on a reconduit les mêmes taux qu'en 2025, c'est-à-dire 39,38 % pour la taxe foncière sur les bâties, 85,80 % sur les foncières non bâties et 15,48 % sur la TH.

Est-ce que vous avez des questions ?

Non ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ok.

Unanimité

Point 4 – Subventions aux associations

VU le Code des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 » de la participation des citoyens à la vie de la commune,

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **excepté les conseillers municipaux ayant une responsabilité,**

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2026 les subventions telles que figurant ci-dessous.

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2026.

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur le compte ouvert au nom de l'association.

INDIQUE que le tableau de subvention sera publié en annexe du Budget Primitif conformément aux dispositions de la Loi n° 92.125 relatives à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992.

Le Maire

Alors, tout conseiller ayant une responsabilité, c'est-à-dire faisant partie d'un bureau d'une association, ne doit pas prendre part au vote.

Isabel Bagnéris

Donc, je vais faire le point sur les représentants des associations.

Eddy Andrianiaina

Quels sont les critères, parce que je n'ai pas vu là-dedans les critères d'attribution. C'est quoi ?

Le Maire

C'est la reconduction de l'année dernière.

Eddy Andrianiaina

Pardon, c'est peut-être que vous n'avez pas compris, je parle des critères d'attribution. Est-ce qu'on est sur le nombre d'adhérents ? Enfin qu'est-ce qui fait qu'il y a une association qui perçoit 1 100 € et d'autres 200 € ?

Le Maire

Il y a des associations, par exemple, le Comité des Fêtes, qui ont excessivement besoin de la participation de la mairie, y compris financièrement. Il y a des associations, je ne parlerai même pas des « fausses associations ». C'est un critère que j'ai repris de mes prédécesseurs. On n'a jamais, je crois, changé, sauf la gym, où on avait augmenté de 30% l'an passé. Et je crois que pour la Solidarité Faugatiennne, on avait augmenté de 100 euros. Ils étaient à 200 € et maintenant à 300 €. Éventuellement, comme partout, ils peuvent faire une demande d'augmentation de subventions. Et ensuite, c'est étudié et nous accordons ou pas. Voilà.

Eddy Andrianiaina

Du coup, ils sont dans l'obligation de faire la demande de subventions ou pas du tout ?

Le Maire

Si une augmentation est demandée il faut qu'elle soit justifiée. Quand j'avais décidé d'augmenter le club gym de 30% suite à leur demande, ils ne m'avaient pas donné d'explication, juste que cela faisait des années que le club n'avait pas eu d'augmentation.

Liste des associations et montants des subventions proposées.

Votes

Vote		P	C	A
A.C.C.A.	400 €	22		
AFTA	600 €	21		1
Les ptits faugatiens	400 €	21		1
Atelier du Fauga	850 €	22		
Club Gym Détente	800 €	22		
Comité des Fêtes	8 000€	20		2
Désir Informatique Faugatien	600 €	22		
Judo Muret	500 €	22		
Le Pêcheur Faugatien	600 €	22		
Tennis-Club Le Fauga/St-Hilaire/Lavernose	300 €	22		
Théâtre du Bac (Adultes et Enfants)	450 €	22		
U.S.F. Foot	2 700 €	22		
Les Petits Loups	200 €	22		
Les Amis de l'Aouach	400 €	21		1
YOGA	400 €	20	2	
La Pétanque	700€	22		
Sécurité routière	200€	22		
Solidarité Faugatiennne	300€	20	2	
Entente Rugby Lavernose/LE FAUGA	300€	22		
Sophrologie	200€	15	7	
Lilalakessi	200€	22		
Coop Scolaire forfait + Noel	2100€	22		
Coop scolaire + Projet pedag	500€	22		

Point 5 – Vote du budget 2026

Vote du budget communal 2026 (Document envoyé le 14 avril 2026)

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 518 687€	2 718 687€	3 310 649€	3 310 649€

Le Maire

Il faudra signer la liste d'émargement une fois le budget voté. Claudie vous a envoyé une note de présentation du budget. Il y a pas mal de nouveaux élus, donc je vais reprendre un petit peu pour ceux qui débutent.

Donc, c'est le premier vote, je vais vous expliquer comment fonctionne le budget. Donc, en fait, le budget a deux sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Claudie vous a marqué en quoi se résumaient ces deux sections. La règle de base, c'est que le budget doit être équilibré et qu'il est composé par chapitre.

Pourquoi je vous parle de chapitre ? Un budget se vote par chapitre. La première section qui est la section qui revient le plus souvent, c'est la section de fonctionnement. C'est-à-dire les dépenses du quotidien : les frais généraux, les salaires, les charges de fonctionnement courantes, les charges financières et les dotations aux appréciations. Dans ces dépenses de fonctionnement vous avez le chapitre 11.

Le chapitre 11, c'est les charges à caractère général, ce qu'on pourrait appeler les frais généraux.

Le montant global des propositions de budget s'élève à 398 210 €. Je ne vais pas vous énumérer tous les postes. Les plus gros postes sont : l'électricité pour 80 000 €.

Les dépenses de petits équipements 15 000 euros. Les petits équipements correspondent à tout ce qui peut être outillage. Tout ce qui ne peut pas rentrer en section d'investissement.

On en avait eu 26 000 € l'an passé en réalisé.

Attention, à chaque fois que je vous parlerai de 2025, ce sera le réalisé, pas ce qui avait été prévu.

Ensuite, vous avez les livres, disques et cassettes 8 160 €. En fait, c'est 3 euros par habitant. Les fournitures scolaires 16 100 €. C'est 46 € par élève. Il faut savoir que l'éducation nationale, ne paie que les salaires des enseignants, uniquement les personnes qui font partie de l'éducation nationale. Tout le reste, c'est à la charge de la commune.

Les contrats de prestation de services à hauteur de 10 000 €. Les entretiens de réparation sur bâtiment public à hauteur de 20 000 €. Les locations mobilières, c'est en grosse partie les caméras que nous avons sur la commune. Un poste très important, mais comme on ne peut pas réduire, c'est en fait la maintenance : alarmes, portes automatiques... Les photocopieurs, les frais de nettoyage des locaux pour 16 500 €.

Les remboursements de frais à des tiers. Vous avez une somme de 17 000 €. En fait, ce sont les dossiers d'urbanisme qui sont traités par la ville de Muret, puisqu'on n'a pas de personnel compétent pour instruire les dossiers d'urbanisme. La ville de Muret nous refacture avec un prix moyen de dossiers déposés. 7 ou 8 communes, je crois, traitent avec le service urbanisme de Muret. Ils font le nombre d'actes qu'ils ont traités divisé par la population de chaque commune.

Vous avez derrière les frais de publicité relation publique pour 4 500 €. Le transport extérieur à la collectivité, c'est en fait le bus qu'on paye pour l'école, pour amener les élèves à la piscine à hauteur de 4 500 €.

Est-ce que sur ce poste-là, si vous l'avez regardé dans le détail que vous a donné, Claudie, avez-vous des questions ou pas sur le chapitre 11 ?

Nathalie Ferraz

Juste par rapport à l'entretien réparation, comment ça se fait qu'il y ait une telle différence ? Pardon. Je me répète. Effectivement, le compte-rendu va être très mauvais.

Le Maire

Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Nathalie Ferraz

Je le dis moi-même. Donc là, on passe de 1 500 € à 20 000 €, il y a une explication ?

Le Maire

C'est normal parce qu'on a prévu de faire le curage des fossés. Et ce n'est pas de l'investissement. Donc on a été obligé de le passer un frais de fonctionnement.

Nathalie Ferraz

Et sur les contrats de prestation de services, il y a aussi une grosse différence ?

Le Maire

Contrats de prestation de services ? Oui.

Nathalie Ferraz

On passe de 3 000 € à 10 000 € ?

Le Maire

Oui. Parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'on avait intégré dans le domaine public des lotissements. Et qu'aujourd'hui, on n'a pas le personnel technique suffisant pour pouvoir accomplir notre devoir de mise en propreté, notamment la tonte des lotissements qui ont été récupérés dernièrement. Donc on va le faire sous-traiter. On verra les années à venir si on le prend en charge ou pas. Je pense que c'est le but. Mais il faudra que je mène une réflexion sur éventuellement l'embauche d'une personne au service technique ou pas. C'est bon ? Allez, on passe au chapitre 12, les charges de personnel. Là, vous avez tous compris de quoi il s'agissait. C'est tous les frais de personnel de la commune. Donc là, je n'ai pas grand-chose à vous dire, si ce n'est que ça représente quand même un montant, c'est le plus gros poste, bien évidemment. Là, si vous avez des questions ?

Hervé Dominé

Oui, dans ces dépenses, ça représente quand même 20 % du budget.

Le Maire

Je pense que ça représente plus. Oui, ça représente plus. Mais malgré ça, c'est moins que ce qu'on peut trouver dans toutes les collectivités locales. Mais dans toutes les collectivités locales, la charge de personnel est plus importante que ce qu'elle est au Fauga. Alors, je ne dis pas que c'est bien ou que c'est mal. La preuve, c'est que je viens de dire qu'on était obligé de payer de la sous-traitance. Donc c'est pour ça que je vous ai fait part, de savoir s'il fallait embaucher ou pas embaucher. Si on embauche, il faut savoir qu'aujourd'hui, le moindre salaire, c'est 40 000 € s chargés. Donc voilà, on verra.

Le poste 014. Bon, une petite précision, surtout pour les non-élus, opposition ou pas opposition, vous savez que l'on fait partie du Muretain Agglo. Ce n'est pas gratuit, c'est-à-dire qu'ils font des tâches qu'on n'a plus à faire, notamment le service petite enfance, la voirie, les déchets. Je vous dis les principales.

Et bien évidemment, ils calculent, quand on rentre au Muretain Agglo, ce qu'ils appellent une photo.

Donc en fait, ils voient combien ils vont dépenser pour la commune. Bien évidemment, de ce montant-là est soustrait tout ce qu'ils encaissent de notre part, c'est-à-dire l'impôt des entreprises, puisque la commune touche zéro sur la partie professionnelle, et concernant, par exemple, la petite enfance, tout ce que peut verser la CAF, les organismes sociaux. Donc en fait, il y a une balance qui est faite. La différence est le montant de l'attribution de compensation, pour l'année 2026, il s'élèvera à 100 078 €. Il a augmenté, depuis quelque temps, parce qu'on a fait faire un plus de services à table, de ménages, on a pris des ATSEM, rien n'est gratuit. Et ce montant-là, je l'ai volontairement majoré de 15 000 €, parce qu'il y a des frais, notamment tous qui ne rentrent pas en investissement, qui vont être faits sur la commune, qui vont venir grever l'attribution de compensation, c'est-à-dire que les 100 078 € qu'on nous annonce au départ, basée sur l'année 2025. Et sur l'année 2026, en fonction de l'évolution de ce qu'on fera, ils majoreront, ça n'ira jamais à la baisse, pour le moment.

Alors pourquoi je dis pour le moment ? Parce que c'est le Muretain Agglo qui perçoit la fiscalité des entreprises, le jour où on aura la zone d'activité en marche, ils vont percevoir plus de CFE de contribution de la part des entreprises, et à ce moment-là, il faudra refaire une photo de ce qu'ils encaissent et toujours ce qu'on leur coûte.

Donc normalement, ça devrait baisser, mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Un petit artisan qui s'installe, ça ne fait pas bouger l'attribution de compensation. Pas de question là-dessus ? Non ?

Ensuite, vous avez le poste 65, nous sommes toujours dans les dépenses courantes. Il a été prévu un montant de 268 636 €. Donc dans ce poste-là, vous trouvez les indemnités d'élus, qui ont augmenté parce qu'il y a plus d'adjoints. Le SDIS, les pompiers, ce n'est pas gratuit, c'est 19 335 € par an. Les subventions aux personnes morales, c'est le CCRS 12 000 €. Et ensuite, les subventions qu'on a votées tout à l'heure et les deux autres postes, un pour 18 856 € et un pour 101 366 €. Les 18 656 €, c'est les autres contributions, mais en fait, c'est l'intervention du SDEHG, quand on a réparé par exemple le rond-point à l'entrée du village, où il y avait 4 ou 5 candélabres qui ne marchaient plus, ça nous a coûté 17 691 €.

Nous avons aussi notre participation à l'école La Calandreta, puisqu'il y a une famille du Fauga qui y scolarise son enfant et la loi pour la conservation des langues régionales nous oblige à verser une contribution pour l'éducation de cet enfant, même si aujourd'hui, au Fauga, on est capable, à part le fait de parler occitan, de lui proposer la même chose. C'est la loi, c'est la loi, ça nous coûte quand même à peu près 1 000 € par enfant. Ensuite, vous avez les contributions obligatoires, c'est le programme L'Aide, L'Aide Plus, qu'on avait voté dans le mandat précédent qui coûte 12 069 €.

L'annuité du SDEHG, vous le verrez au cours du mandat, la dernière fois, je ne sais pas si vous vous rappelez, on a voté 2 délibérations concernant le SDEHG. On avait décidé de les mettre, parce que c'était des petits montants dans le compte 65, et où on a la possibilité de le rajouter dans un système d'emploi, et à ce moment-là, on inscrit dans le compte 65 le remboursement de l'annuité d'emploi.

Il y a le SIAS, qui sert à aider nos personnes un petit peu vulnérables, les repas à domicile, les aides au jardinage, les aides à la personne, qui, cette année, j'ai prévu 17 000 €, il y a les bornes de recharge posées par le SDEGH, mais dont on paye la maintenance pour 900 €, et la police municipale à hauteur de 55 000 €.

Vous avez des questions, là, sur ces postes-là ?

Le chapitre 66 concerne l'échange financier, donc c'est pratiquement exclusivement composé des intérêts d'emprunts, donc c'est à hauteur de 16 364 €, et avec Mme Rouanet, on rajoute un montant supplémentaire de 500 € au cas où.

Le compte 68, c'est les dotations aux appréciations de l'actif circulaire. Bon, il faut savoir qu'à la trésorerie, il n'arrive pas à encaisser de l'argent qui est dû, et notamment des impayés du syndicat des eaux des coteaux du Touch.

Vu que c'est, entre guillemets, une prestation de la trésorerie de recouvrer les sommes, quand ils n'arrivent plus, on ne demande pas au syndicat de payer, c'est la commune qui en a la charge. Donc l'année dernière, on nous a fait passer, je crois, 14 000 € de reprise de provision. En fait, on a passé 14 000 € de profit sans passer les pertes.

Donc cette année, on a demandé quel était le montant des pertes qu'on devait passer pour compenser, et elles s'élèvent à 31 000 €. Donc on les passe cette année sans avoir de contrepartie, puisque en fait, la reprise de provision, on l'avait passée l'année dernière. Concernant les dépenses de fonctionnement en global, on a fait chapitre par chapitre, est-ce que vous avez des questions, ou est-ce qu'on peut passer aux recettes ?

Donc les recettes : Vous avez toujours pareil, on est toujours par des chapitres. Les écritures d'ordre sont des écritures d'équilibre, puisque je vous l'ai dit au départ, il faut que le budget soit forcément équilibré. On n'a pas le droit de faire un budget non équilibré. Sur le chapitre 70, en fait, vous avez les redevances d'occupation du domaine, ça, c'est ce que nous reversent RTE, GRDF, Orange, etc. pour avoir utilisé le domaine public pour mettre leur câble, leur canalisation, c'est une espèce de loyer, en fait.

Les locations diverses d'immeubles, c'est la location de la salle des fêtes, de la benne, donc là, on en a pour 2 000 € et la mise en disposition du personnel qu'on refacture au Muretain Agglo pour 71 371 € avec leur compétence voirie. Quand la commune du Fauga décide de faire l'entretien des fossés, ça fait partie de la voirie.

Donc, en fait, quand on facture 30 000 € de mise en disposition du personnel voirie au Muretain Agglo qui nous refacture dans la balance 30 000 €. C'est comme ça. On est obligé.

Je ne vais pas rentrer dans une discussion où je me suis disputé en leur disant qu'on payait deux fois.

Chapitre 73 : C'est l'État. Le premier, c'est le Fonds national de garantie des ressources pour

98 000 €. La dotation de solidarité communautaire, excusez-moi, c'est le Muretain Agglo. C'est-qui redistribue un petit peu aux communes. Et ensuite, c'est honnêtement des montants qu'on nous verse, donc on ne dit rien. On ne sait pas trop comment les expliquer.

Les fonds de péréquation sont très difficiles en fait à calculer, qui sont déterminés par l'État, bien évidemment, sans aucune explication, mais bon, c'est à peu près toujours pareil. Ça change. Là, on a dans ce chapitre 210 000 €.

Le compte 731, qui est un sous-compte du 73, en fait, on a pour 932 220 €. C'est nos impôts, en fait. Donc c'est la taxe foncière qu'on a votée tout à l'heure, enfin les taux, sur les taxes foncières. Et des autres contributions directes, autour de 9 000 €.

Ensuite, vous avez le chapitre 74 qui concerne les dotations et participations. Donc là, bien évidemment, la plus importante, c'est la DGF, la dotation globale de fonctionnement, que nous est versée par l'État qui est basée sur la population de la commune. Cette année, on est à 145 414 €. Mais bon, je ne vais pas vous faire l'offense de vous dire que c'est en baisse. Vous avez la dotation de solidarité rurale à hauteur de 52 000 €, la DC RTP, où on avait perçu 39 000 €, et nous devons percevoir 18 416 €.

Alors, il y a un mouvement de l'AMF qui a lancé une pétition contre l'État pour « rouspéter ». Parce que c'est un scandale pour la commune, par exemple, on nous baissé les recettes de

20 000 €. Pourquoi ? Donc l'AMF cherche à savoir et mettre la pression sur notre gouvernement. Ensuite, vous avez tout un tas de petits impôts. On ne sait pas trop, on reçoit 759 €. Ce n'est jamais très explicite.

Sur le chapitre 75, c'est les autres produits de gestion. Cette année, on en a beaucoup, c'est le remboursement des assurances de la Grêle en grande partie. Les produits sur cession d'immobilisation, cette année, on n'a rien.

Concernant les profits sur caution, quand on avait les logements sociaux, les locataires nous versaient des cautions, et les deux locataires, je crois, sont partis sans nous demander le remboursement de la caution. Un, le pauvre, il est décédé. Donc il n'a pas pu nous demander la caution. Mais enfin, il nous devait 500 €, mais il nous était redevable de 4 000 € de loyer.

Est-ce que vous avez des questions sur les recettes de fonctionnement ? On va passer dans la section d'investissement.

Donc là, comme le laisse entendre le titre de la section, c'est toutes les dépenses d'investissement. Donc en fait, à part du compte 16, qui en fait est constitué par le capital des emprunts que l'on rembourse dans l'année.

Cette année, pour nous, 51 000 €, tout le reste, sont les investissements que la commune a prévus. Quand je dis bien prévus, ils ne sont pas forcément réalisés. Puisqu'il y a des investissements qui seront étalés sur tout le mandat, comme c'était prévu.

Sur le chapitre 20, ce sont les immobilisations incorporelles, c'est-à-dire non palpables. Vous avez 15 000 € de frais d'études et d'élaboration du PLU. Ce sont les frais d'urbanisme, mais en fait, ce sont les frais de modification du PLU, puisque chaque fois qu'on veut faire quelque chose, si ce n'est pas adapté au PLU, et j'allais presque dire que ce n'est jamais adapté au PLU, et bien chaque fois, il faut faire une modification du PLU. Vous le savez pour les anciens que c'est un travail de dingue, puisqu'en fait, une modification de PLU, ça prend deux ans, deux ans et demi, trois ans.

Là, on a rajouté 10 000 € parce qu'il est peut-être prévu de changer des logiciels au niveau de l'administratif de la mairie parce qu'on est sur un éditeur de logiciels qui s'appelle Berger-Levrault qui a une grosse part des collectivités locales en France, mais qui, comme tous les groupes bien installés, ne progressent plus. Il y a des logiciels beaucoup plus conviviaux. Nous sommes en train d'étudier la possibilité de s'équiper de logiciels beaucoup plus conviviaux qui fassent gagner du temps. Notamment sur les logiciels de paye qui sont compliqués avec Berger-Levrault.

Ensuite, on retrouve, vous savez, tout à l'heure, je vous ai parlé de l'attribution de compensation, et bien, figurez-vous que ce n'était pas l'AC, parce qu'on a la même, mais en section d'investissement, qu'on a valorisé dans notre budget à 86 652 €, parce que on avait mentionné dans notre programme qu'on avait un plan voirie.

Et qu'on a commencé à penser un petit peu à la réflexion de quelques voiries. Je pense qu'il est inutile que je vous précise que la voirie, c'est très, très, très cher. Le 21, ce sont les dépenses, on va dire, un petit peu courantes.

Donc je vais vous... C'est les 1 478 457€ que vous avez en bas, en global. Donc on a je vais vous citer les principales dépenses.

On a l'équipement en photovoltaïque du préau de l'école pour pouvoir être en autoconsommation au niveau du self, qui est le poste le plus important au niveau de consommation électricité sur notre commune, qui cette année va représenter 70 000 € d'investissement. On le récupérera en 7-8 ans, je crois.

On a les constructions de bâtiments scolaires. Il y a des tableaux électriques, il y a des reliquats, et surtout un reste à réaliser sur la salle de classe, la dernière salle de classe qu'on a fait l'année dernière au mois de septembre, où il manque tout le bardage, il reste à réaliser d'à peu près 50 000 €.

Ensuite on a les constructions des autres bâtiments publics, où on a la salle de psychomotricité pour 831 000 €. On a majoré le surcoût, parce qu'il faut prévoir dedans un sol en tatami et différents aménagements à hauteur de 80 000 €. On a tout ce qui est les contrôles APAVE, c'est excessivement cher, pour en hauteur de 16 000 €.

Nous avons décidé sur la salle de psychomotricité d'équiper le toit avec des panneaux photovoltaïques pour essayer d'être en autoconsommation complète sur cette salle. Pour

61 000 €. Les installations des autres bâtiments publics, concernent les peintures de la chapelle de l'Aouach pour 41 000 € pour le collatéral nord et 35 000 € pour le collatéral sud.

La climatisation, peut-être, pour la médiathèque 40 000 €. On verra si on le fait ou pas. Quand je dis on verra si on le fait ou pas, c'est on va voir si le chauffage cette année ça fonctionne ou pas. Si ça ne fonctionne pas, on arrête et on partira sur un système beaucoup plus conventionnel qui permettra d'avoir chaud l'hiver et frais l'été.

Les autres constructions, on a le terrain de tennis qu'on avait prévu dans notre programme et l'agencement du City Park. La voirie, on a pour ceux qui ont fait attention, on a fait couler le trottoir jusqu'aux murs des riverains pour éviter toutes ces herbes sauvages qui partaient dans tous les sens pour 14 000 €.

Pour les produits divers, on a déjà acheté un chauffe-eau à la salle des fêtes 828 €, un panneau lumineux à la gare 16 000 €, un panneau lumineux à Fontane, 15 500 € et leurs alimentations.

Pour l'école, en fait, on a prévu les valises informatiques en hauteur de 42 000 €. C'est un besoin. On a prévu du mobilier à l'école maternelle pour compléter la construction de la salle complémentaire en hauteur de 5 730 €.

3 000 € pour les illuminations de Noël. Et pour des nouveaux livres scolaires pour les changements de programme. Comme je vous l'ai dit au départ, c'est nous qui payons, donc ça va nous coûter à peu près 10 000 € de livres scolaires. Dans les constructions en cours, on a les travaux d'avancement. On a reçu l'architecte, donc on est en négociation et en étude de réflexion des préfabriqués, entre autres, et de la partie maternelle. Donc ça, c'est quelque chose qui ne sera pas fini dans l'année.

Donc j'ai évalué à peu près à 155 000 € de frais sur l'année. On verra après en 2027. Et la salle du conseil qu'on devait faire, qui sera là derrière, je l'ai mise en cours. On verra comment on fait, si on l'a fait ou si on ne la fait pas, à hauteur de 150 000 €.

Pourquoi, quand je dis qu'on réfléchit de savoir si on le fait ou si on ne le fait pas, je crois qu'il est important au niveau du conseil municipal, que je vous rappelle à tous, autant les membres de la majorité que les membres de l'opposition, que le conseil départemental a décidé par force, de ne plus nous subventionner.

Avant à chaque fois qu'on achetait quelque chose, on achetait un tracteur, ça coûtait 60 000 €, on avait 30% de subvention du conseil départemental. Aujourd'hui, on en a zéro.

J'ai rencontré notre conseiller départemental il y a une quinzaine de jours, il m'a dit ça allait mal, et que ça ira encore plus mal. On aura droit à la présentation d'un projet par an, et cela ne veut pas dire qu'on sera subventionné pour le projet. Donc, si vous voulez, ça pose quand même des gros problèmes d'investissement.

On verra, mais c'est quelque chose qui est acté. Donc, ça va quand même freiner les investissements. Pas que du Fauga, je discute avec tous les maires, y compris le Muretain Agglo. Après, je me pose des questions parce que vous savez quand même que la grosse majorité des travaux de BTP en France, elle est faite par les collectivités locales.

Vous avez des questions à poser ?

Nathalie Ferraz

Si c'est une seule question par rapport à l'équipement photovoltaïque, est-ce qu'on passe par le SDEHG ?

Le Maire

Non, alors, c'est pour ça que je vous ai dit... comme c'est le premier point de l'ordre du jour qui étaient en fait l'équipement des services techniques, mais on n'a pas eu le retour suffisant et des notaires, des avocats qui devaient examiner le bail.

Sur l'équipement photovoltaïque, donc à l'occurrence, on ne va pas parler de celui du bâtiment des services techniques puisqu'il est en stand-by. Il y a le préau qui va nous permettre normalement d'être en autoconsommation sur le self. Peut-être pas en autoconsommation 100%, mais on risque quand même de faire une deuxième économie. Et sur la salle psychomotricité, vu qu'on double les surfaces de photovoltaïque, on devrait pouvoir être en autoconsommation. Mais le SDEGH fait ça, mais ça revient beaucoup plus cher de passer par le SDEGH.

Sachant qu'aujourd'hui, je me suis renseigné, j'ai posé la question sur ces genres de travaux, c'est pareil, subvention zéro. On nous répond qu'en fait, la subvention, elle est déjà accordée pour la revente par ceux que participe l'Etat par rapport à la condition de régulation de l'énergie.

C'est-à-dire qu'en fait, on nous explique que si on nous achète l'électricité à un surplus aussi cher, ça correspond à des subventions. À peu près. Mais bon, après, on nous dit que c'est le discours qui nous est tenu.

On a encore posé la question cet après-midi parce que ce n'est pas des investissements neutres. Ce n'est pas des investissements neutres.

Hervé Dominé

Je disais que ce n'était pas à peine de faire des grands discours au niveau du gouvernement sur la transition ou la bifurcation énergétique.

Le Maire

Pour le moment, je n'ai pas été contacté pour répondre au ministère de l'énergie. Je ne pouvais pas répondre.

Et les recettes d'investissement, mais malheureusement, elles sont très peu nombreuses, en fait. Vous avez le FCTVA. Le FCTVA, c'est quoi ? Vous savez que la commune n'est pas assujettie à la TVA. En fait, ça veut dire que quand on fait quelque chose, l'artisan ou la société, le professionnel qui nous fait les travaux, lui, il nous facture la TVA. Cette TVA, on la paie et ensuite, la trésorerie, par rapport à des critères nous classe les travaux en investissement ou pas. Quand c'est classé en investissement, le remboursement du FCTVA se fait avec un décalage de deux ans. Vous l'avez au chapitre 10 28 018 €, c'est la TVA que l'on rembourse les investissements faits en 2024.

Donc, si une année, vous avez du retard ou que vous n'avez pas la trésorerie ou que vous n'avez pas l'accord de subventions pour faire des travaux, et bien, vous n'aurez pas beaucoup de FCTVA. Bon, en même temps, vous ne l'avez pas payé. Le plus dangereux, c'est que dans la loi de finances de 2026, l'État veut instaurer sur les collectivités locales, parce qu'il faut qu'on participe au redressement de la nation, une année blanche au niveau du FCTVA. Donc, ce n'est pas très compliqué pour nous l'année blanche c'est 28 000 €.

Quand on avait des remboursements de la FCTVA, c'est-à-dire sur des gros projets, comme par exemple en 2026/2025, on a fait la salle de classe complémentaire pour plus de 300 000 €, et si on commence à faire courant 2026, la salle de psychomotricité, il faut faire attention qu'ils ne nous mettent pas une année blanche ! Ensuite, la taxe d'aménagement, elle chute...

Tout ce que je dis sur notre gouvernement n'est entre guillemets sans aucune opinion politique, c'est juste un fait, c'est factuel. Quant à la loi climat et résilience qu'on nous a votée, telle qu'elle est aujourd'hui, on n'a plus personne qui peut construire.

Alors, je vous le dis, même si je ne suis pas un fan d'urbanisation à outrance, une dizaine, une quinzaine de maisons par an, ce n'est pas beaucoup, et ça nous permet d'avoir la taxe d'aménagement. Qui sert à faire des investissements. Si on ne peut pas faire d'investissement, ça va être très compliqué.

Vous avez un poste dans ce chapitre qui s'appelle l'affectation, vous avez un montant tout rond de 500 000 €, ça, c'est ce qu'on vote à chaque fois que l'on vote les CFU, vous savez, dans la répartition du résultat. On anticipe notre manque de recettes de la section d'investissement, c'est-à-dire, on fait des profits, dans notre section de fonctionnement, et ce profit de la section de fonctionnement, et bien on est poussé à ne pas le conserver, mais à le basculer en section de d'investissement, puisque nous n'aurons de subventions. Ça va être compliqué.

A la section 13 des recettes d'investissement, ces deux subventions sont une subvention de l'État pour 242.661 € et 296.980 €. Ce sont des subventions qui nous ont été accordées, mais qui n'ont pas été payées, sur les différents travaux qu'on a pu faire, et notamment, en partie, aussi, un petit peu la salle de classe.

Le budget, c'est fini. Donc, est-ce que vous avez des questions ?

Hervé Dominé

Heureusement qu'on a 1 182 000 € pour le budget de fonctionnement.

Le Maire

Alors il faut faire attention, rappelez-vous toujours, ne perdez jamais à l'idée qu'il faut que le budget qu'on présente soit équilibré. Donc, ce virement de la section de fonctionnement, il est fictif. Le seul qui est réel, c'est celui des 500.000 €. C'est-à-dire que, si vous voulez, quand on enlève les 500.000 € dans notre enveloppe fonctionnement, quand on le verse dans le 1068, on l'a perdu. En fait, il y a une écriture que la trésorerie passe, il nous l'enlève de la section de fonctionnement et le passe dans la section d'investissement.

C'est un petit peu immatériel ce que je vous dis, mais j'essaie de résumer le plus simplement possible. Par contre, comme on nous oblige, si vous voulez, à faire des budgets équilibrés à un moment, on est obligé d'enlever de l'argent de la section de fonctionnement pour qu'elle soit équilibrée aussi, parce que la section de fonctionnement est équilibrée aussi, les deux budgets sont équilibrés, qu'on passe dans la section de fonctionnement. Et la contrepartie de ce virement de la section de fonctionnement, je ne vous en ai pas parlé, mais vous l'avez là, dans le compte 23 des dépenses de fonctionnement.

C'est normal, c'est comme dans le commerce, c'est en faisant des affaires que tu gagnes de l'argent. C'est pareil. Nous, dans la section de fonctionnement, chaque année, on est excédentaire que ça dure, parce que ça nous permet d'alimenter. Après, je me répète, je ne veux pas lancer une sinistrose, je suis un petit peu inquiet, quand même, par rapport à la politique gouvernementale et à la politique départementale, parce que ce manque de subventions, ce manque d'aide de l'État, puisque là, c'est pareil, je vous ai parlé du département, parce qu'ils nous l'ont dit, mais moi, j'ai téléphoné à la sous-préfet, c'est pareil, vous vous en doutez, je ne vous apprendrai rien, mais aujourd'hui, on a peut-être plus d'argent dans la fabrication de drones que dans les collectivités locales, donc tout ce qui était des subventions de l'État, la DETR, la dotation d'équipements des territoires ruraux, et la D.C.I.L, la dotation de solidarité d'investissement, je ne sais pas quoi, au local, le gouvernement a baissé. Donc en fait, comment ça se passe ?

Il y a quelques secteurs prioritaires, d'après ce qu'ils m'ont dit, ce sont les écoles, ça ne veut pas dire qu'ils vont en donner plus, ça veut dire qu'ils vont privilégier les dossiers. Le plus embêtant pour moi, c'est le département. Parce que le département nous aide pour tout, et là, ils vont nous aider pour rien. Voilà, donc, je vous fais part de mon inquiétude. Mais bon, on essaiera tous ensemble de s'en sortir, de toute façon, on n'aura pas trop le choix.

Donc, pour le budget, c'est bon. Donc, si vous avez d'autres questions, je peux...

Hervé Dominé

En fait, l'idéal, ce serait de chercher quand même, comment ça s'appelle, des recettes pérennes sur la commune, maintenant.

Le Maire

Des recettes pérennes sur la commune, oui. Et lesquelles ? C'est moi qui pose la question.

Hervé Dominé

Il faut faire travailler son imagination.

Le Maire

Oui, mais l'imagination est bien compressée. Non, les recettes de la commune, on ne va pas se voiler la face, sont soit des augmentations d'impôts. Le reste, on n'est pas maître. Je vous parlais tout à l'heure de l'AMF qui lance une pétition pour la baisse du DCRTP. Vous ne me demandez pas ce que c'est.

En fait, on avait pris 38 000 €. On prend 18 000 € cette année. La solution, ce serait de trouver des recettes pérennes. La seule recette pérenne qu'on peut éventuellement trouver à part l'augmentation des impôts, pour moi, elle réside soit, mais aujourd'hui, ce n'est pas possible, une urbanisation en outrance. Mais moi, je ne le ferai pas, parce que l'urbanisation en outrance, elle est intéressante car vous prenez une fois la taxe aménagement et ensuite la taxe foncière tous les ans. Soit développer le secteur économique.

C'est ce que je vous disais. Quand on développe un secteur économique, après, il faut aller discuter avec le Muretain Agglo en disant, attends, sur la photo que tu avais prise, j'avais 200 000 € de CFE qui rentraient pour la commune. Si cette année, j'en ai 250 000, est-ce que tu me baisses l'attribution de compensation de 50 000 € ? Là, je pense à 99%

que la réponse, c'est non. Parce qu'on me dira que lui aussi il a des frais, qui ont augmenté et c'est très compliqué. On n'a pas beaucoup de marge de manœuvre, en fait.

On est en grande majorité inférieure à pratiquement toutes les communes de notre taille du Muretain Agglo. Pour être franc avec vous, pour le moment, écoutez, ça passe, on verra.

D'autres questions ? On peut passer au vote. C'est le vote du budget qu'on fait, c'est ça ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? OK.

17 Pour 5 Abstentions

Point 6 – Intégration du lotissement Clos du Luxembourg dans le domaine public

Le Maire

Concernant le lotissement, le clos du Luxembourg en face des ateliers techniques, figurez-vous que la mairie était propriétaire de la voirie depuis toujours, mais on ne l'a jamais entretenue, puisqu'on ne savait pas. Et on nous a demandé, chose qu'on ne pouvait pas refuser, en fait, maintenant, de devenir propriétaire des espaces verts. On était propriétaire de la voirie sans être propriétaire des espaces verts. Et c'est Promologis qui est venu me voir en me disant est-ce que vous envisagez de reprendre dans le domaine public le lotissement du clôt du Luxembourg. Tout locataire parti de ces petites maisonnettes a été remplacé par quelqu'un en accession à la propriété. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, sur ce lotissement, ce ne sont quasiment que des propriétaires. Donc, bien évidemment, Promologis m'a dit dans cette situation, il faudrait que vous ne fassiez pas une exception et que vous les repreniez dans le domaine public.

On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité

Point 7 – Bilan concertation – Parc photovoltaïque

Bilan de la concertation concernant de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme du Fauga afin de permettre la création d'une centrale photovoltaïque au Nord de la commune.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 à L.103-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2017 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2018 ayant approuvé la 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2022 ayant approuvé la 2^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2024 ayant approuvé la 1^{ère} mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme suite à une déclaration de projet.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2025 décidant d'engager une procédure de déclaration de projet destinée à mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme avec un projet d'intérêt général.

Considérant que la concertation publique s'est déroulée selon les modalités déterminées par la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal

CONSTATE que la procédure de concertation sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme du Fauga destinée à permettre la création d'une centrale photovoltaïque s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2025.

APPROUVE le bilan de la concertation présenté dans le document joint à la présente délibération.

Le Maire

Dernier point du conseil de ce soir, ça concerne le parc photovoltaïque de Solvéo.

On a été obligé de faire une mise en compatibilité du PLU pour permettre l'installation du parc photovoltaïque. Sur ce point, sur ce, la société Solvéo a déposé un permis de construire à la sous-préfecture

de Muret. Puisqu'en fait, là, c'est comme c'est les gros dossiers, ce n'est pas la mairie qui instruit le permis de construire, c'est l'État.

Je vous dis la sous-préfecture, je ne sais pas s'ils l'ont déposé à la sous-préfecture ou à la préfecture, je crois que c'est à la préfecture directement. Il est prévu, comme dans tout projet, en fait, de lancer une enquête publique qui doit se dérouler, je crois, au mois de juin. Voilà, juin, juillet, dans les prévisions. La préfecture nous demande de nous prononcer sur la concertation qui a été mise en place à mairie et à la disposition du public du 30 mai au 30 octobre en 2025. Donc on avait délibéré le 27 mai 2025 pour mettre en place cette procédure. Il s'avère qu'aucune remarque ni observation n'ont été inscrites sur le registre, donc la préfecture nous demande de prendre une délibération pour qu'on les avertisse qu'en fait la concertation s'est déroulée d'une manière insatisfaisante.

Est-ce que vous avez des questions ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité

Séance levée à 21h20